

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 23 août 2017 à 19:30 heures.

PRÉSENCES : M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), M. Simon Potvin (Dégelis), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Patrick Michaud (Packington), M. Raymond Gagné (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. Gaston Chenard (St-Athanase), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Céline Dubé Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin, M. Érik Grisé et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

M. Claude H. Pelletier demande à ajouter un point sur la vidange des installations septiques au varia.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, d'adopter l'ordre du jour proposé et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-1218

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du dernier procès-verbal et en fait un suivi rapide, pour la rencontre tenue le 24 mai 2017.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Alain Dubé, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 24 mai 2017 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-1219

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Raymond Gagné, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 23 AOÛT 2017 :

SFL Assurances	146 821.63 \$
Agat Laboratoire	498.99 \$
Automod Vitres & accessoires	192.31 \$
Carrosserie Dégelis (2005) Inc	303.53 \$
Dicom Express	329.14 \$
Éco-L'Eau	839.90 \$
Entrepreneur Général S.O.	250.00 \$
Gravier Bérubé & Fils	3 549.28 \$
Groleau Maxime	380.28 \$
Groupe Coopératif Dynaco	252.59 \$
Horizon CFVD	1 759.12 \$
IDC Informatique	850.82 \$
Imprimerie Excel Inc	585.22 \$
Inform Action	266.30 \$
Jacques Ouellet	15.00 \$

La Buanderie de Rivière-du-Loup	45.99 \$
Lacroix Sylvain	350.00 \$
Livr'Avenir	155.00 \$
Location Sauvageau	5 388.76 \$
M2 Télécom	68.98 \$
Maison Simplement Bon	50.00 \$
Municipalité de Dégelis	1 646.51 \$
Nortrax Québec Inc	104.68 \$
Nova Envirocom	1 900.10 \$
Parc du Mont-Citadelle	50.00 \$
Picard Réjean	45.38 \$
Pièces Témis inc	227.01 \$
Place du Travailleur enr.	250.62 \$
Potvin Jacinthe	23.97 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	1 609.65 \$
Ross Jilliane	1 035.04 \$
SEAO	6.41 \$
Tetra Tech QI Inc	5 208.38 \$
Transport Baseley	4 116.11 \$
Transport Guy Levasseur Inc	790.46 \$
Xylem	4 098.94 \$
Banque Nationale REER	331.64 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	421.26 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	260.08 \$
Caisse Pop. St-Juste-du-Lac	181.88 \$
Ministre des Finances	61 173.79 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	45.66 \$
9110-9991 Québec Inc	850.25 \$
Agat Laboratoires	116.70 \$
Campor inc	40.24 \$
Co-Éco	614.72 \$
Dicom Express	134.44 \$
Éco-L'Eau	322.51 \$
Émond Denis	4 294.32 \$
Garage Michel Morin	549.58 \$
Grisé Érik	314.74 \$
Gravier Bérubé & Fils	126.47 \$
Groupe Coopératif Dynaco	252.59 \$
Horizon CFVD	393.21 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup	88.53 \$
Ouellet Jacques	22.50 \$
La Capitale assurances et gestion du patrimoine	5 637.52 \$
MonBuro.ca	173.93 \$
P. Beaulieu Électrique	467.81 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	3 754.08 \$
M. Cossette Ltée	222.89 \$
Mun. TSSL	160.00 \$
Nortrax Québec Inc	1 155.75 \$
Pièces Témis Inc	94.53 \$
Place du Travailleur enr.	175.17 \$
Revue Communautaire Policiers et Policières	224.20 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 210.52 \$
Spécialités Marcel Morin Inc	265.60 \$
Tetra Tech QI Inc	2 388.04 \$
Transport Baseley	2 276.51 \$
Mun. Dégelis	1 646.51 \$
Transport Guy Levasseur Inc	2 371.37 \$

Univesta	720.00 \$
Entrepreneur Général S.O.	250.00 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	421.28 \$
Caisse Pop. St-Juste-du-Lac	181.88 \$
Banque Nationale REER	331.64 \$
Financière Banque Nationale	1 129.20 \$
Banque Manuvie de Canada	200 000.00 \$
Valcourt Maxime	27.23 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	260.08 \$
Bastille Jean-Francois	25.00 \$
RMG Prévention	928.51 \$
DAS Fédéral	7 817.40 \$
DAS Provincial	19 736.27 \$
Bell Canada	2 210.87 \$
Bell Mobilité	60.21 \$
Hydro-Québec	20 859.98 \$
Master Card	3 939.24 \$
Total payés :	535 724.43 \$

COMPTES À PAYER AU 23 AOÛT 2017 :

Agat Laboratoire	3 692.42 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Bell Canada (ligne watt)	51.40 \$
Campor Inc	40.24 \$
Conteneurs KRT Inc	25 246.44 \$
Dicom Express	30.99 \$
Dubé Alain	23.00 \$
Richard F. Dubé	86.00 \$
Dubé-Céline Ouellet	44.01 \$
Éco L'Eau	96.58 \$
Entrepreneur Général S.O.	250.00 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	273.07 \$
Gagné Raymond	128.00 \$
Garage Michel Morin	11.50 \$
Garon Gilles	46.00 \$
Gestion Conseils PMI	2 707.66 \$
Gravier Bérubé & Fils inc	2 379.99 \$
Grisé Érik	82.85 \$
Groleau Maxime	247.41 \$
Groupe Coopératif Dynaco Inc	58.38 \$
Jacques Ouellet	22.50 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	18.40 \$
La Capitale assurances	2 862.57 \$
Lepage Elzéar	128.00 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	1 607.30 \$
Lévesque Ouellet Keven	82.00 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Michaud Patrick	28.01 \$
Municipalité de Dégelis	2 129.07 \$
MRC de Témiscouata	57.11 \$
Nortrax Québec Inc	251.75 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.00 \$
Paquet Jean-Guy	36.00 \$
Pelletier Claude	49.00 \$
Pelletier & Labrie	1 046.27 \$
Pelletier Gilles	62.00 \$

Pelletier Pierrette	30.01 \$
Picard Réjean	204.21 \$
Pièces Témis Inc	487.66 \$
Place du Travailleur enr.	52.25 \$
Plourde Mireille	55.00 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	4 024.12 \$
RMG Prévention	156.28 \$
Roussel Jean-Guy	110.00 \$
Sani-Lang Inc	66 410.71 \$
Service Sanitaire Alain Deschênes	105 668.38 \$
Société V.I.A. inc	8 137.99 \$
Transport Baseley	1 425.69 \$
Transport Guy Levasseur Inc	790.46 \$
Xylem	484.02 \$

Total à payer: 232 176.49 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2017-1220**

4) **ADMINISTRATION**

a) **Fraude téléphonique - BELL**

Le système téléphonique du bureau de la RIDT a été victime d'une fraude au milieu du mois de mai. Au départ une des boîtes vocales n'était pas sécurisée (sans que la RIDT le sache). Par la suite, les jours suivants, les fraudeurs sont entrés dans le système par d'autres moyens, inconnus de la RIDT, même si BELL avait été avisé de ne plus permettre les appels internationaux.

Le montant total de la fraude s'élevait à 39 250 \$ mais grâce au forfait Interurbain 2400 de la RIDT, le montant a été réduit à 5 175 \$ sur la facture reçue au début du mois de juin. M. Maxime Groleau a effectué une réclamation à BELL qui a crédité un montant supplémentaire de 3 760 \$ sans fournir plus d'explications.

Il reste un solde à payer de 1 612 \$ pour la RIDT alors que celle-ci n'a toujours pas d'explications de la part de BELL sur les origines de la fraude.

b) **Suivi des mauvaises créances**

Tous les comptes suivants étaient en recouvrement auprès de l'entreprise Groupe ECHO

- Excavation MTJP montant de 1 979 \$
 - 1 979 \$ collectés moins 347 \$ de frais
- Bossé Simon montant de 78 \$
 - 78 \$ collectés moins 39 \$ de frais
- Beaulieu Stéphane montant de 454 \$
 - 254 \$ collectés moins 127 \$ de frais
 - balance de 200 \$ à collecter encore en cours
- Michaud Gaétan montant de 830 \$
 - 0 \$ collecté toujours en suivi
- Entreprise David Alarie montant de 550 \$
 - 0 \$ collecté dossier fermé car insolvable

c) **Achat d'un véhicule hybride ou 100% électrique**

Tel que discuté lors du dernier conseil d'administration, la RIDT a effectué des demandes de soumission pour l'achat d'un véhicule hybride ou d'un véhicule électrique. Témis Chevrolet Buick GMC et Bérubé GM ont été contacté à cet effet.

	Chevrolet VOLT 2018	Chevrolet BOLT-EV 2017
Avantages	85 km en mode électrique le reste sur moteur essence Moins de frais d'essence Entretien classique d'un véhicule Batteries garantie 8 ans ou 160 000 km	383 km en mode électrique pas d'autre moteur Aucun frais d'essence Aucun changement d'huile Batteries garantie 8 ans ou 160 000 km
Borne de recharge 240 volts	Maximum en 4h30 Achat 995 \$ + installation	Maximum en 9h30 145 km en 30 minutes Achat 995 \$ + installation
Économie	environ 18 000 km/an économie d'environ 700 \$/an	environ 18 000 km/an économie d'environ 2 000 \$/an
Témis Chevrolet Buick GMC	34 661,98 \$ avant taxes	37 804,85 \$ avant taxes
Bérubé GM	33 391,96 \$ avant taxes	Pas de prix, impossible à avoir

La Pontiac G5 de la RIDT pourrait être reprise par un des concessionnaires pour une valeur d'environ 400 à 500 \$, étant donné l'ampleur des travaux à faire dessus.

Si on considère une période d'amortissement de 7 ans (batteries encore garanties), le véhicule 100 % électrique coûte moins cher à opérer que le véhicule hybride du fait de l'absence de besoin d'essence et du faible entretien requis.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Potvin, que la RIDT procède à l'achat d'un véhicule BOLT-EV 2017 auprès de Témis Pontiac Buick GMC, tel que soumissionné. De plus, la RIDT effectuera aussi l'achat d'une borne de recharge 240 volts. Les frais reliés à ces acquisitions seront payés au comptant et les fonds proviendront du surplus accumulé non affecté.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour la transaction, l'enregistrement et les assurances en lien avec ce véhicule. Il est aussi autorisé à procéder à la vente de la Pontiac G5 2008, tel que mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2017-1221**

d) Plan – Bâtiment administratif et d'entretien

Le garage de machinerie au lieu d'enfouissement technique à Dégelis (datant de 1979) est non conforme pour les assurances, à partir de novembre 2017, notamment pour l'entrée électrique, le chauffage et les recouvrements intérieurs de murs. De plus, il n'y a pas de toilette et pas de douche pour les employés qui travaillent sur le site et au lieu d'enfouissement. Le toit de tôle est aussi très rouillé sur une des sections.

Il n'y a pas de dalle de béton intérieure, ce qui implique énormément de poussières (site argileux) et un plancher dangereux lors des travaux à faire (CNESST).

Le site de Dégelis regroupe au minimum de 7 à 8 employés et, pour le moment, il n'y a aucune supervision directe sur place même si certains ont des besoins spécifiques. De plus,

la RIDT loue des bureaux administratifs à 3 km à l'Hôtel de ville de Dégelis pour 3 ou 4 autres employés.

Une demande d'offre de service et de proposition d'honoraires a été faite auprès de Actuel Conseil et d'Atelier 5 pour réaliser une étude d'avant-projet pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif et d'entretien au lieu d'enfouissement technique de la RIDT à Dégelis.

L'objectif de l'étude serait de :

- évaluer les besoins de la RIDT, les pièces requises et leur superficie
- voir les règles applicables par rapport au code du bâtiment en vigueur
- réaliser les esquisses
- avoir un estimé des coûts reliés au projet

Les 2 entreprises ont déposé des propositions à la RIDT pour le même mandat aux coûts suivants :

- Actuel Conseil 21 700 \$ avant taxes
- Atelier 5 17 700 \$ avant taxes

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, que la RIDT accepte la proposition d'Atelier 5 pour procéder au mandat visé par l'étude.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer les documents requis.

Les frais reliés à cette étude seront payés à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-1222

5) **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES**

a) **Sensibilisation et communication**

Depuis le départ de Mme Renée-Anique Francoeur, il n'y a plus d'employé pour effectuer la sensibilisation sur les activités de la RIDT. Le manque d'étudiants n'a pas non plus permis d'être présent sur le territoire cet été.

Dans le cadre du nouveau PGMR, les activités de communication prévues sont variées et les tâches de sensibilisation le sont aussi. La RIDT va rédiger un profil de poste pour combler ces activités mais le recrutement risque d'être difficile pour trouver quelqu'un de former à ces domaines et ayant les connaissances requises en gestion des matières résiduelles.

Afin de pouvoir offrir au moins la sensibilisation scolaire, la RIDT effectue des démarches avec différents intervenants pour avoir des offres de services pour des activités sur le compostage et la réduction à la source.

b) **Étude sur la biomasse urbaine**

Une copie du rapport produit par Gestion PMI pour analyser la possibilité pour la RIDT de mettre en valeur la biomasse urbaine a été envoyé aux membres avec la convocation.

Suites à des discussions, et du fait des indications positives qui y sont indiquées, les membres sont d'avis de continuer à travailler sur ce dossier. Le comité de suivi PGMR ira plus en avant pour essayer d'intégrer ce projet avec celui de mise à jour des installations à Dégelis. Les 2 projets sont complémentaires et était prévu dans le nouveau PGMR.

c) **Suivi – Gestion des matières organiques**

Dans le cadre de l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, le gouvernement du Québec a décidé de modifier les critères de redistribution des redevances à l'enfouissement aux municipalités.

Les orientations visent à associer de plus en plus les subventions avec les performances des territoires quant au détournement des matières résiduelles (comme pour la compensation pour les services de recyclage).

Au Témiscouata, c'est la RIDT qui reçoit l'argent, ce qui permet de diminuer d'autant les quotes-parts municipales. En 2016 la RIDT a reçu une redistribution de 168 964 \$ en provenance du programme des redevances à l'enfouissement.

De plus, l'interdiction d'enfouir des matières organiques est toujours fixée à 2020. L'ensemble des intervenants de la région doit donc mettre en place des mesures pour ces matériaux assez rapidement pour éviter de perdre des subventions et respecter l'interdiction à terme.

M. Maxime Groleau remet un document aux membres précisant les orientations minimales à respecter pour atteindre l'objectif de 2020 et les critères du programme de redistribution des redevances à l'enfouissement.

Le comité de suivi PGMR se penchera plus en détails sur ce dossier lors de la rencontre prévue en septembre et fournira des orientations aux membres et aux 19 municipalités.

d) Suivi – Collecte des encombrants sur inscription

M. Érik Grisé remet un rapport sommaire aux membres afin de leur expliquer les avantages et les inconvénients qui découlent du test effectué pour la collecte des encombrants au printemps 2017.

Au final :

- le système sur inscription a bien fonctionné et a permis de cibler les endroits où le service était requis. La collecte a donc été plus efficace, évitant de parcourir des kilomètres inutiles en passant devant toutes les maisons qui n'avaient pas besoin du service. De plus, l'information donnée sur les écocentres comme alternative à la collecte des encombrants a dû être efficace car le tonnage total collecté a diminué de 32 % par rapport à la dernière collecte. Les citoyens ont dû aller porter eux même leurs encombrants, sans attendre la collecte.
- les camions cubes utilisés n'ont pas permis de faire des économies de kilomètres en mode de transport (avant et après la collecte) car ils se sont remplis plus souvent que les camions compacteurs et devaient donc aller se vider plus souvent. Donc plus de distance parcourue sans rien ramasser.
- il y a très peu de biens réutilisables mis à la collecte des encombrants. La collecte en camion cube, pour ne pas briser ce qui est récupéré, n'est donc pas utile. Les camions compacteurs sont mieux adaptés car permettent d'en mettre plus.
- le tri effectué sur les matériaux a permis de détourner de l'enfouissement 58 % des tonnages collectés. Le tri est donc très important et devra être poursuivi même si la collecte a lieu avec des camions compacteurs.

La prochaine collecte des encombrants est prévue cet automne avec SSAD. Les dates finales sont encore à fixer avec le transporteur mais dès le début septembre, les informations seront communiquées.

Les collectes auront probablement lieu durant la semaine avec une inscription obligatoire.

Le programme préparatoire à l'emploi géré par SAE va bientôt commencer. Tous les biens recueillis dans les écocentres de Dégelis, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac y ont été transférés cet été.

Tel que prévu, les biens recueillis à l'écocentre de Pohénégamook continuent d'être revendus par la RIDT directement.

Les biens recueillis à TSLI seront transférés vers le local de SAE et les ventes s'y feront directement pour SAE.

Les biens recueillis à Dégelis et Squatec feront l'objet de vente de garage par et pour SAE environ 4 fois par année (mai, juillet, septembre et novembre). Les surplus non vendus seront transférés vers le local de SAE.

e) **Suivi – Rencontre des municipalités par Érik Grisé**

M. Érik Grisé effectue un suivi sur les rencontres qui sont faites avec chaque direction générale pour faire le point sur le nouveau plan de gestion des matières résiduelles qui est en vigueur.

Celui-ci compte 39 mesures et nombres d'entre elles vont toucher les municipalités pour des services de proximité.

Actuellement la moitié des municipalités ont été rencontrées et le reste devrait être fait d'ici l'automne.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Réparation des équipements roulants**

M. Maxime Groleau explique qu'au début de l'été, un des radiateurs de la pelle mécanique a fait défaut, il a fallu le remplacer d'urgence pour un montant de 3 500 \$, plus les frais d'installation.

Aussi, la pompe hydraulique du loader 544H commence à montrer des signes de fatigue, il faudra prévoir de la remplacer d'ici l'hiver probablement. Le budget devrait tourner aux alentours de 7 950 \$. Le loader est un modèle 1998 et a environ 17 780 heures.

Dans le prochain budget, il faudra prévoir l'achat de 3 pompes neuves pour les stations de pompage. Par expérience, les démonter et les faire remettre en état coûte quasiment le même prix que les neuves. À part les changements d'huile et l'entretien régulier sur le site, la RIDT devrait plutôt attendre qu'une des pompes fasse défaut avant de la sortir complètement et de la remplacer par une neuve. Le budget devrait tourner aux alentours de 8 000 \$.

b) **Enfouissement de l'amiante**

Actuellement, la RIDT n'accepte pas les déchets de construction contenant de l'amiante, excepté l'asphalte.

Or, de plus en plus d'entrepreneurs souhaitent pouvoir en disposer dans la région car le lieu d'enfouissement de Rivière-du-Loup ne les accepte plus, quand ils ne proviennent pas du territoire de leur clients habituels.

La RIDT va mettre en place une procédure spécifique (SST et technique) pour accepter ce type de matériaux. Une tarification adaptée devra être adoptée et sera proposée en prévision du budget 20118.

c) **Incendie du 15 juillet 2017**

Le samedi 15 juillet dernier, l'opérateur du lieu d'enfouissement a contacté le 911 pour signaler un début d'incendie dans la cellule d'enfouissement.

Le feu couvrait sur environ 15 pieds de large par 75 pieds de long (environ 125 m²) et l'origine n'est pas connue. En effet, tous les déchets avaient été compactés la veille au soir et recouverts, comme il se doit.

Le fond de cellule, sous la zone incendiée, a été vérifié dans la semaine suivante pour s'assurer que le système d'étanchéité n'avait pas été endommagé. Pas de problème détecté.

d) Suivi des études en cours

Les professionnels de Tetrattech sont en train de finaliser certains aspects des évaluations sur les 3 mandats en cours :

- Planification des travaux pour les futures cellules du LET
- Révision du séquençage des opérations
- Identification des besoins en accumulation des lixiviats

7) VARIA

a) Parade 100^{ème} anniversaire Sully

La RIDT avait été approchée pour participer à la parade de Sully. Étant donné le manque de personnel pour la sensibilisation durant l'été, la RIDT n'avait pas prévu de participer à la parade du 100^{ème} anniversaire de Sully.

Le responsable de l'écocentre secteur Pohénégamook a cependant décidé de prendre en main, sur ses heures personnelles et avec sa conjointe, la fabrication d'un char allégorique ayant pour thème l'écocentre et la RIDT. Le résultat était très beau et la mascotte de la RIDT a été utilisé aussi pendant la parade.

Les membres souhaitent, à l'unanimité, faire une motion de félicitations à M. Denis Émond et sa conjointe Sylvie pour le beau travail effectué dans la cadre de la parade du 100^{ème} anniversaire du quartier Sully.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2017-1223**

b) Conteneurs de récupération pour le textile

Les organismes œuvrant dans la récupération et la mise en valeur du textile sur le territoire sont des partenaires importants de la RIDT dans la mise en œuvre du PGMR.

En effet, par leur mission et leur effort, plus de 120 tonnes de textiles par année sont détournées de l'enfouissement, en plus de rendre un fier service à de nombreux citoyens qui en ont besoin.

Au fur et à mesure des années, la RIDT a soutenu la mise en place de conteneurs « sécurisés » pour la récupération du textile. Pour le moment, les organismes suivants sont équipés :

- RASST (Dégelis)
- Acti-Familles (Pohénégamook)
- Re-Sources Familles (dépôt Cabano)

Il reste deux organismes sur le territoire qui n'ont pas ce type de conteneurs :

- La Boutonnière (St-Juste-du-Lac)
- Maison de la Familles (Biencourt)

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT procède à l'achat et à la livraison des 2 conteneurs pour la récupération du textile, un par organisme, pour un coût unitaire de 1 550 \$ chacun plus livraison.

Le coût net de chaque conteneur sera refacturé à l'organisme visé mais la RIDT assumera les frais de livraison et versera un montant de 600 \$ à chacun pour aider à assumer cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2017-1224**

c) Horaires d'ouverture des installations de la RIDT affichés sur les recherches Internet

Certains citoyens se plaignent que les horaires d'ouverture qu'ils trouvent sur Internet ne sont pas corrects et ils se butent alors à une barrière fermée sur les sites de la RIDT.

Même si, sur le site web de la RIDT les horaires sont bons, les recherches effectuées sur Google indiquent des horaires inexacts, d'autant plus que, pour la période hivernale, les horaires changent beaucoup.

Malgré des démarches effectuées, la RIDT n'arrive pas à faire enlever les horaires s'affichant automatiquement sur ces recherches. Le dossier reste donc à suivre en attendant de pouvoir effectuer ces changements.

d) Grille de kilométrage – Frais de déplacement

M. Érik Grisé a remis à jour la grille des distances aller-retour entre les différentes municipalités de la MRC pour les frais de déplacements.

Les distances sont celles mentionnées par GoogleMap entre les bureaux municipaux.

e) Collecte et transport des matières résiduelles – Bruit

Durant certaines périodes, l'entrepreneur commence les collectes de très bonne heure sur le territoire. Le devis prévoit un début des activités de collecte à 6h00 du matin sauf indication contraire dans une réglementation locale.

1.2 Horaires et modifications

Les opérations d'enlèvement et de transport des résidus acceptables à l'intérieur du territoire à desservir doivent s'effectuer entre 6 h 00 et 22 h 00. Cet horaire exclut les opérations de transport des camions vers des lieux à desservir, vers le centre de tri ou vers d'autres endroits.

Cependant, en tout temps l'entrepreneur est responsable d'adapter ces services pour répondre aux réglementations en vigueur, notamment en regard du bruit que la manipulation des contenants peut engendrer.

Les trajets des camions ne peuvent, généralement, pas être modifiés sous peine de revenir sur ses traces et ainsi perdre du temps. Toutes les pertes de temps auront des conséquences, à terme, sur les coûts de collecte. Par contre, quand des aménagements sont possibles, ils sont effectués.

f) Achat de bacs roulants

Il reste très peu de bacs roulants en inventaire.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT procède à l'achat de bacs roulants 360 litres tel que soumis par Gestion USD aux prix unitaires (avant taxes et transport) de 80,60 \$ pour les bacs à déchets et de 92,64 \$ pour les bacs à recyclage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2017-1225**

g) Certification ICI On Recycle

Depuis 2013 les municipalités du Témiscouata sont certifiées ICI on Recycle - niveau 2. La certification a pris fin cet été, le temps est donc venu de la renouveler.

Cette certification implique quelques actions de récupération, de réutilisation et de sensibilisation. Il n'y a rien de particulièrement contraignant mais ces actions doivent tout de même être faites. En révisant les dossiers de candidatures précédents la RIDT a constaté qu'il n'y avait pas nécessairement eu de suivi sur les actions depuis la dernière certification.

Érik Grisé a envoyé un courriel à chaque municipalité pour voir si elles étaient intéressées à faire un suivi avec la RIDT pour pouvoir renouveler la certification.

Le suivi consisterait en une petite réunion téléphonique pour établir les actions qui sont déjà faites et celles à faire pour renouveler la certification.

Comme par le passé, la RIDT assumera les frais reliés à la certification des bureaux municipaux auprès de Recyc-Québec.

h) Entente de tarification – Banque Nationale

Les comptes bancaires principaux de la RIDT sont avec la Banque Nationale.

Les frais mensuels étaient de 40 \$ et passeraient à 50 \$.

Le coût annuel de la marge de crédit (300 000 \$) est de 500 \$ au taux de base (2,95 %) + 1 %

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT accepte les conditions de renouvellement de l'entente de tarification avec la Banque Nationale.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-1226

i) Vidanges des installation septiques

Des membres posent des questions sur le fonctionnement lorsque les couvercles d'une installations septiques ne sont pas dégagés. Est-ce facturé à la RIDT et que se passe t'il après ?

Dans le cadre du contrat, seules les vidanges effectuées sont facturées par le transporteur. Si un couvercle n'est pas dégagé lors du premier passage, la RIDT essayera de communiquer avec le propriétaire pour faire un second passage à une période déterminée. Si la vidange peut être faite à ce moment-là, elle est facturée sinon pas de facture.

8) PROCHAINE RENCONTRE

Les troisièmes mercredis du mois, soient :

- Mercredi 20 septembre 2017
- Mercredi 18 octobre 2017
- Mercredi 15 novembre 2017
- Mercredi 20 décembre 2017

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-1227

Gilles Garon, président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier